



**2017/2284(INI)**

11.7.2018

## **PROJET D'AVIS**

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

sur la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides  
(2017/2284(INI))

Rapporteure pour avis: Sofia Ribeiro

(\* ) Commission associée – article 54 du règlement intérieur

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se déclare satisfaite des progrès accomplis dans l'ensemble par les États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE; demande instamment à la Commission d'œuvrer en faveur de l'harmonisation des indicateurs de risques au niveau de l'Union et d'obliger les États membres à fournir des informations plus complètes dans leurs plans d'action nationaux, qui doivent être cohérents et inclure des objectifs mesurables et réalisables, et de collecter des données plus fiables relatives aux effets sur la santé dus à l'exposition aux pesticides;
2. constate que de nombreux États membres ont modifié leurs objectifs initiaux, mettant davantage l'accent sur la réduction des risques qu'implique l'utilisation des pesticides, plutôt que sur la réduction effective des quantités utilisées; regrette qu'il n'existe aucun engagement réel dans le domaine de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans nombre d'États membres, ce qui pourrait favoriser le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et donc signifier une baisse des coûts pour les agriculteurs;
3. rappelle que les pesticides sont des outils importants du secteur agricole, notamment pour réduire les pertes causées aux ennemis des cultures, et assurer ainsi des revenus stables aux agriculteurs afin de produire en toute sécurité à des prix abordables; souligne que le dernier rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur les résidus de pesticides dans les aliments révèle que 97,2 % des échantillons d'aliments collectés dans toute l'Union se situent dans les limites autorisées par la législation européenne, ce qui témoigne d'un système de production alimentaire très rigoureux et sûr;
4. se félicite que les eaux européennes deviennent plus propres et plaide en faveur d'investissements plus conséquents dans les pratiques qui empêchent les pesticides d'atteindre les eaux de surface ou souterraines;
5. met l'accent sur le fait qu'il est indispensable de se concentrer sur l'agriculture de précision et numérique de manière à éviter la dispersion des pesticides dans les zones où ils ne sont pas nécessaires; souligne que des travaux de recherche s'imposent quant aux nouvelles substances à faible risque, ainsi qu'aux équipements et technologies permettant d'accroître leur efficacité et de réduire l'exposition potentielle des agriculteurs, des opérateurs et du grand public.